

COMMUNE DE BARTENHEIM

**PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU MARDI 03 MARS 2020**

ORDRE DU JOUR

POINT 01 – NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

POINT 02 - PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU MARDI 28 JANVIER 2020

POINT 03 – FINANCES

03-01 Comptes de gestion 2019

- 03-01-01 Commune
- 03-01-02 Eau
- 03-01-03 Photovoltaïque

03-02 Election d'un président de séance pour le vote du compte administratif

03-03 Comptes administratifs – exercice 2019

- 03-03-01 Compte Commune
- 03-03-02 Compte Eau
- 03-03-03 Compte Photovoltaïque

03-04 Affectation des résultats

- 03-04-01 Compte Commune
- 03-04-02 Compte Eau
- 03-04-03 Compte Photovoltaïque

03-05 Budgets primitifs 2020

- 03-05-01 Budget Commune
- 03-05-02 Budget Photovoltaïque

03-06 Vote des taux des taxes directes locales

03-07 Subventions communales

- 03-07-01 Subvention association La Clef
- 03-07-02 Subventions activités culture loisirs divers
- 03-07-03 Subventions activités sportives
- 03-07-04 Subventions scolaires

03-08 Travaux d'aménagement de la rue de la Libération – convention de mandat de maîtrise d'ouvrage – approbation et autorisation de signature

03-09 Reprise de la dette du syndicat mixte du bassin oriental du Sundgau – approbation

03-10 Droit de place – fête foraine place du marché – tarif - approbation

03-11 Convention de mécénat avec la société HBGHR – approbation et autorisation de signature

POINT 04 – ADMINISTRATION

04-01 Organisation du temps scolaire – avis sur le renouvellement de la dérogation

POINT 05 – PERSONNEL COMMUNAL

05-01 Tableau des effectifs – modification

POINT 06– DIVERS

PRESENTS

M. Le Maire

Jacques GINTHER

MM. les Adjoint

Gabriel ARNOLD

Céline CHRISTE-SOULAGE

Jeannot SCHURRER

Isabelle HEITZ

Jean-Luc WENDLING

Rachel KOHLER

MM. les Conseillers Municipaux

Alain HEINRICH

Evelyne MEGEL

Monique HERRMANN

Régine SCHERMESSE

Sandra LOLL

Philippe KIELWASSER

Claude HASSLER

Luigi CORTINOVIS

Anne SATTLER

Claudine STENGEL

Jérôme NOEGLN

Laëtitia HOLDER

Béatrice MEYER

Lionel MIGNAN

Philippe FOURMI

Philippe HAAS

Ariane RINQUEBACH

Jean-Armand TRUCHETET

VOTES PAR PROCURATION

Luc BOSTAETTER, adjoint a donné procuration de voter en son nom à Isabelle HEITZ, adjointe

ABSENTS EXCUSES

M. l'Adjoint

Luc BOSTAETTER

Mme La Conseillère Municipale

Christelle BISSELBACH

SECRÉTAIRE

M. Tugdual LAOUENAN

Directeur Général des Services

M. le Maire ouvre cette séance de travail à 18h30. Il salue les Conseillers présents et le représentant de la presse.

POINT 01 – NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SEANCE

Vu les articles L 2541-6 et L 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

M. le Maire propose au Conseil Municipal de désigner M. Tugdual LAOUENAN, directeur général des services de la Mairie de Bartenheim, en qualité de secrétaire du Conseil Municipal pour cette séance du conseil.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Adopté à l'unanimité

POINT 02 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU MARDI 28 JANVIER 2020

Le procès-verbal de la séance du mardi 28 janvier 2020 a été transmis in extenso à tous les conseillers. Il est signé par les membres du conseil municipal.

POINT 03 – FINANCES

03-01 Comptes de gestion 2019

03-01-01 Commune

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a constaté les identités de valeurs entre le compte administratif de la commune et le compte de gestion correspondant, que les titres émis et les mandats de paiement, opérations d'ordre, ont tous bien été exécutés.

Sur la base de ces comptes de gestion visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, M. le Maire propose au conseil municipal de déclarer que le compte de gestion n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Adopté à l'unanimité

03-01-02 Eau

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a constaté les identités de valeurs entre le compte administratif Eau et le compte de gestion correspondant, que les titres émis et les mandats de paiement, opérations d'ordre, ont tous bien été exécutés.

Sur la base de ces comptes de gestion visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, M. le Maire propose au conseil municipal de déclarer que le compte de gestion n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Adopté à l'unanimité

03-01-03 Photovoltaïque

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a constaté les identités de valeurs entre le compte administratif photovoltaïque et le compte de gestion correspondant, que les titres émis et les mandats de paiement, opérations d'ordre, ont tous bien été exécutés.

Sur la base de ces comptes de gestion visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, M. le Maire propose au conseil municipal de déclarer que le compte de gestion n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Adopté à l'unanimité

03-02 Election d'un président de séance pour le vote du compte administratif

Vu l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de procéder le temps de l'examen et du vote des points des comptes administratifs Commune Eau, et Photovoltaïque à l'élection d'une présidente de séance.

Il propose de nommer Mme Céline CHRISTE-SOULAGE adjointe aux finances, à ce poste

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Adopté à l'unanimité

03-03 Comptes administratifs – exercice 2019

03-03-01 Compte Commune

Vu l'examen par la commission des finances en date du mardi 4 février 2020 ;

Sous la présidence de Mme Céline CHRISTE-SOULAGE adjointe aux finances, le conseil municipal est invité à approuver les résultats du compte administratif se présentant comme suit :

Dépenses de fonctionnement	3.788.446,52€
Recettes de fonctionnement	4.755.658,88€

Excédent de fonctionnement 967.212,36€

Dépenses d'investissement	2.838.504,65€
Recettes d'investissement	2.632.576,62€

Pour mémoire :

Etat des dépenses d'investissement engagées non mandatées au 31/12/2019 : 488.592,00€

Etat des recettes d'investissement engagées non émises au 31/12/2019 : 283.114,00€

Déficit d'investissement - 205.928,03€

Excédent global de clôture 761.284,33€

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Adopté à l'unanimité

4 abstentions (Lionel MIGNAN, Béatrice MEYER,
Philippe HAAS, Ariane RINQUEBACH)

03-03-02 Compte Eau

Vu l'examen par la commission des finances en date du mardi 4 février 2020 ;

Sous la présidence de Mme Céline CHRISTE-SOULAGE adjointe aux finances, le conseil municipal est invité à approuver les résultats du compte administratif se présentant comme suit :

Dépenses d'exploitation	1.027.533,22€
Recettes d'exploitation	1.182.918,66€

Excédent de fonctionnement 155 385,44€

Dépenses d'investissement	91.039,29€
Recettes d'investissement	111.845,85€

Excédent d'investissement 20.806,56€

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Adopté à l'unanimité

03-03-03 Compte Photovoltaïque

Vu l'examen par la commission des finances en date du mardi 4 février 2020 ;

Sous la présidence de Mme Céline CHRISTE-SOULAGE adjointe aux finances, le conseil municipal est invité à approuver les résultats du compte administratif se présentant comme suit :

Dépenses d'exploitation	40.955,62€
Recettes d'exploitation	71.121,56€

Excédent de fonctionnement 30.165,94€

Dépenses d'investissement	57.424,89€
Recettes d'investissement	38.120,59€

Déficit d'investissement -19 304,30€

Excédent global de clôture 10.861,64€

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Adopté à l'unanimité

03-04 Affectation des résultats

03-04-01 Compte Commune

Vu l'examen par la commission des finances en date du mardi 4 février 2020 ;

Vu les résultats du compte administratif de l'exercice 2019,

M. le Maire propose au conseil municipal d'affecter les résultats de cet exercice au budget primitif 2020, comme suit :

Au compte 1068 (investissement), la somme de	412.000,00€
De maintenir en section de fonctionnement, la somme de	555.212,36€

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Adopté à l'unanimité

4 abstentions (Lionel MIGNAN, Béatrice MEYER,
Philippe HAAS, Ariane RINQUEBACH)

03-04-02 Compte Eau

Vu l'examen par la commission des finances en date du mardi 4 février 2020 ;

Vu les résultats du compte administratif de l'exercice 2019,

Considérant le transfert de la compétence eau potable à Saint Louis Agglomération depuis le 1^{er} janvier 2020

M. le Maire expose au conseil municipal que les résultats du compte de l'eau doivent être repris dans le budget communal pour être ensuite reversés à Saint-Louis Agglomération. Le résultat du service d'eau est le suivant :

Service d'eau

Excédent de fonctionnement :	155.385,44€
Excédent d'investissement :	20.806,56€

Dans le budget principal de la Commune, cela donne un cumul des résultats de la Ville et du Service Eau présenté comme suit :

Excédent de fonctionnement :	$55.212,33€ + 155.385,44€ = 710.597,77€$
Déficit d'investissement :	$- 205.928,03€ + 20.856,56€ = - 185.121,47€$

Suite au transfert de compétence à SLA, cela donne les inscriptions suivantes pour l'éventuel reversement :

Compte 678 pour transfert de l'excédent de fonctionnement :	125.385.44€
Compte 1068 pour transfert de l'excédent d'investissement :	20.856.56€

Vu les efforts conséquents fait par la commune pour équiper tout son réseau de compteurs télérelevables sources de grandes économies au bénéfice de l'intercommunalité, la municipalité propose au conseil municipal de procéder au prélèvement d'un montant de 30.000,00 € sur l'excédent pour servir de provision pour les factures émises que le Trésor Public n'a pu réussir à encaisser et qui devront passer par des admissions en non-valeur (décès, faillites, départs à l'étranger)

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Adopté à l'unanimité

03-04-03 Compte Photovoltaïque

Vu l'examen par la commission des finances en date du mardi 4 février 2020 ;

Vu les résultats du compte administratif de l'exercice 2019,

M. le Maire propose au conseil municipal d'affecter les résultats de cet exercice au budget primitif 2020, comme suit :

Au compte 1068 (investissement), la somme de	19.400,00€
De maintenir en section de fonctionnement, la somme de	10.765,94€

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Adopté à l'unanimité

03-05 Budgets primitifs 2020

03-05-01 Budget Commune

Vu l'examen par la commission des finances en date du mardi 12 février 2020 ;

M. le Maire propose au Conseil Municipal :

1. d'approuver en vote par chapitre le budget primitif 2020, qui s'équilibre comme suit :

Dépenses

Dépenses de fonctionnement	4.711.831,00€
Dépenses d'investissement	1.681.470,00€
Total	6.393.301,00€

Recettes

Recettes de fonctionnement	4.711.831,00€
Recettes d'investissement	1.681.470,00€
Total	6.393.301,00€

Budget équilibré en sections de fonctionnement et d'investissement au montant global de six millions trois cent quatre-vingt-treize mille trois cent un euros

2. d'approuver le versement des indemnités de fonction du Maire et des Adjoints aux taux maximum autorisés par le Code Général des Collectivités Territoriales, les crédits correspondants sont inscrits au compte 6531

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Adopté à 16 voix pour

9 contre (Jérôme NOEGLENN, Claude HASSLER,
Laetitia HOLDER, Claudine STENGEL,
Anne SATTLER, Lionel MIGNAN,
Béatrice MEYER, Philippe HAAS,
Philippe FOURMI)

1 abstention (Ariane RINQUEBACH)

03-05-02 Budget Photovoltaïque

Vu l'examen par la commission des finances en date du mardi 12 février 2020 ;

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif 2020 photovoltaïque et qui s'équilibre comme suit :

<u>Dépenses</u>	
Dépenses d'exploitation	52.810,00€
Dépenses d'investissement	61.560,00€
 Total	 114.370,00€

<u>Recettes</u>	
Recettes d'exploitation	52.810,00€
Recettes d'investissement	61.560,00€
 Total	 114.370,00€

Budget équilibré en sections d'exploitation et d'investissement au montant global de cent quatorze mille trois cent soixante-dix euros

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Adopté à l'unanimité

03-06 Vote des taux des taxes directes locales

Vu l'examen par la commission des finances en date du mardi 4 février 2020 ;

Considérant le maintien des taux exposé lors du débat d'orientation budgétaire

M. le Maire propose au conseil municipal de fixer comme suit les taux des trois taxes directes locales pour l'exercice 2020, part de taux communal inchangé depuis 2009.

Taxe d'habitation	22,36 %
Taxe sur le Foncier Bâti	15,45 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti	66,83 %

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Adopté à l'unanimité

03-07 Subventions communales

03-07-01 Subvention association La Clef

Vu la convention d'objectifs et de moyens signée avec l'Association la Clef

Vu la demande de l'Association la Clef

Vu l'examen par la commission des finances en date du mardi 4 février 2020

M. le Maire invite le conseil municipal :

1. à accorder et l'autoriser à verser une subvention de 689 260 € à l'Association La Clef, selon le tableau ci-dessous
2. à fixer pour la partie Accueil de Loisirs, le montant de 3,50 €, par jour et par enfant de Bartenheim, (le montant plafond prévu de 4 500 € étant modifié selon l'état nominatif des enfants de la commune).

**BUDGET PRIMITIF 2020 - SUBVENTION C/6574
ASSOCIATION LA CLEF**

FONCTIONS	BENEFICIAIRES	BP 2020
64	Accueil Périscolaire Les Robinsons et Multi Accueil Les Confettis	681 760,00
64	Action culturelle de l'Association	3 000,00
64	Accueil de Loisirs Eté 2020	4 500,00
TOTAL en €		689 260,00

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Adopté à l'unanimité

(Anne SATTLER et Laetitia HOLDER quittent la séance lors de l'examen de ce point et ne prennent pas part au vote)

03-07-02 Subventions activités culture loisirs divers

M. le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'approuver le tableau des subventions détaillées pour le domaine culture loisirs divers pour l'exercice 2020 et inclus dans le document budgétaire, indiquant le montant et les destinataires, sachant que les crédits correspondants sont inscrits aux comptes 657351, 657362, et 6574
- de l'autoriser à les verser selon le tableau ci-dessous :

BUDGET PRIMITIF 2020 - SUBVENTION C/6574 CULTURE DIVERS

FONCTIONS	BENEFICIAIRES	BP 2020
O25	ADPC Protection Civile	1 000,00
O25	Aéromodélisme Club	1 000,00
60	Amicale des donneurs du sang	100,00
O20	Amicale du Personnel	21 290,00
O25	Chorale Ste-Cécile La Chaussée	100,00
O25	CINE Petite Camargue	2 000,00
O25	Conseil de Fabrique	2 000,00
O25	Association Flaschaputzers	100,00
O20	Groupement d'Action Sociale	2 380,00
61	Association Le Lierre	100,00
311	Musique Union Elèves	1 500,00
311	Musique Union Harmonie	4 800,00
311	Musique Union Professeurs	20 000,00
O25	Société d'Histoire de Bartenheim	300,00
O25	Association Cactus	100,00
O25	Association Gugg'Artepfel	100,00
TOTAL en €		56 870,00

C/657362

BUDGET PRIMITIF 2020 SUBVENTIONS C/657362		
	BENEFICIAIRES	BP 2020
520	Centre Communal d'Action Social	15 000,00
TOTAL		15 000,00

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Adopté à l'unanimité

(Gabriel ARNOLD adjoint, Régine SCHERMESSE et Claude HASSLER quittent la séance lors de l'examen de ce point et ne prennent pas part au vote)

03-07-03 Subventions activités sportives

M. le Maire propose au Conseil Municipal :

1. d'approuver le tableau des subventions pour activités sportives associatives pour l'exercice 2020 et inclus dans le document budgétaire, indiquant le montant et les destinataires, sachant que les crédits correspondants sont inscrits au compte 6574
2. de l'autoriser à les verser

Les associations sportives qui ont des licenciés reçoivent des subventions calculées conformément au barème adopté par le Conseil départemental Service des Sports, qui fixe le montant des subventions (aide du Département est subordonnée au versement d'un montant au moins équivalent par la Commune, pour les associations comptant au moins 10 licenciés)

BUDGET PRIMITIF 2020 - SUBVENTION C/6574 SPORT

FONCTIONS	BENEFICIAIRES	BP 2020
411	Club d'Arts Martiaux	1 000,00
411	Club de Badminton - C2B	2 000,00
411	F.C de Bartenheim	19 000,00
411	Société de Gymnastique	21 000,00
411	Sport Adapté	500,00
411	Sport Adapté Gymnastique	700,00
411	Sport Adapté Football	1 600,00
411	Tennis Club	1 000,00
O25	Société de Pêche	2 000,00
O25	La Boule Bart	100,00
411	Team Endurance	100,00
TOTAL en €		49 000,00



DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Adopté à l'unanimité

(Céline CHRISTE-SOULAGE adjointe, Philippe KIELWASSER, Philippe FOURMI quittent la séance lors de l'examen de ce point et ne prennent pas part au vote)

03-07-04 Subventions scolaires

M. le Maire propose au Conseil Municipal :

1. d'approuver le tableau des subventions pour les écoles, de l'exercice 2020, et inclus dans le document budgétaire, indiquant le montant et les destinataires, sachant que les crédits correspondants sont inscrits au compte 657361
2. de l'autoriser à les verser

Il est noté que la commune continue à verser les subventions pour le sport à l'école selon le barème qui prévalait quand le département subventionnait encore l'USEP

BUDGET PRIMITIF 2020 SUBVENTIONS C/657361		
	BENEFICIAIRES	BP 2020
2121	Usep Ecole Charles Péguy	270,40
2121	Classe Découverte Ecole Charles Péguy	3 840,00
2122	Usep Ecole Victor Hugo	49,00
22	Collège des Missions	142,50
22	Collège Don Bosco	266,00
TOTAL		4 567,90

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Adopté à l'unanimité

03-08 Travaux d'aménagement de la rue de la Libération – convention de mandat de maîtrise d'ouvrage – approbation et autorisation de signature

M. le Maire propose au conseil municipal d'approuver et de l'autoriser à signer la convention de co-maitrise d'ouvrage pour la deuxième tranche de l'aménagement de la rue de la Libération – route départementale n°66 avec le Conseil Départemental du Haut-Rhin, pour l'exercice 2020.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Adopté à l'unanimité

03-09 Reprise de la dette du syndicat mixte du bassin oriental du Sundgau – approbation

Vu la délibération point 04 du 26 mars 2019 portant sur la fusion des syndicats de cours d'eau

Considérant la nécessité d'entreprendre des travaux nécessaires pour une gestion cohérente des rivières notamment pour la sécurité des biens et des personnes ;

M. le Maire expose que lors de l'assemblée générale constitutive du Syndicat Mixte des cours d'eau du Sundgau Oriental le 9 octobre 2019, demeuraient encore des emprunts en cours pour certains syndicats dissous.

Le capital et les intérêts restant à rembourser ne sont pas comblés par les excédents des syndicats concernés. Il est alors proposé, pour ne pas freiner les travaux nécessaires pour l'ensemble du secteur, de solliciter une participation complémentaire de la part des communes concernées calculée sur la base du capital et des intérêts des prêts restant dus, déduction faite de l'excédent au compte administratif du syndicat dissous.

Cette participation communale serait répartie sur six ans (budget 2020 au budget 2025) et au prorata de l'ancien rôle de cotisation de la commune au syndicat dissous.

M. le Maire propose de verser une somme de 4.233,00€ au Syndicat Mixte des cours d'eau du Sundgau Oriental pour permettre l'apurement de la dette de l'ancien syndicat dissous (ou des syndicats dissous) dont la commune était membre.

M. le Maire propose donc au conseil municipal :

1. d'adopter la proposition d'apurement de la dette telle que proposé dans la délibération n° 7.1 du 9 octobre 2019 du Comité Directeur du Syndicat Mixte des cours d'eau du Sundgau Oriental,
2. de décider d'inscrire cette dépense dans les budgets communaux de 2020 à 2025,
3. d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Adopté à l'unanimité

03-10 Droit de place – fête foraine place du marché – tarif – approbation

M. le Maire expose au conseil municipal qu'il a reçu une demande d'autorisation pour organiser une fête foraine sur la place du Marché pendant les vacances de Pâques (petite auto-tamponneuse, maison hantée, confiserie, manège, selon place disponible et respect emplacements des commerçants du marché hebdomadaire du mercredi).

La municipalité en a débattu et estime attractive cette petite animation du centre-ville, le Maire propose donc au conseil municipal de retenir un tarif de 150 € pour la période des vacances de Pâques, tarif qui est en proportion de l'autorisation donnée au marchand de sapin pour la période de décembre.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Adopté à l'unanimité

03-11 Convention de mécénat avec la société HBGHR – approbation et autorisation de signature

M. le Maire expose au conseil municipal qu'une convention, complétée de 3 avenants, lie la commune de Bartenheim et la société de granulats depuis 1988. Elle régit les engagements réciproques des parties pour l'exploitation de la carrière de Bartenheim. L'avenant n°3 prévoyait le versement d'une redevance de 70.000,00€ versée à compter de l'autorisation préfectorale portant sur la modification des conditions d'exploitation et notamment la création sur le site d'une zone de stockage de fines afin d'éviter les nuisances de transports par camion.

La société Holcim Bétons Granulats du Haut-Rhin a sollicité la commune pour transformer la convention et ses avenants en une convention unique de mécénat en raison de contraintes légales nouvelles. Il s'agit en l'occurrence de la loi sur la transparence, la lutte contre la corruption, et la modernisation de la vie économique (Loi Sapin 2).

Cette nouvelle loi a été promulguée le 9 décembre 2016 et est entrée en vigueur le 1er juin 2017. Elle a créé l'Agence française anticorruption qui contrôle les sociétés privées et publiques, ainsi que les collectivités publiques. Le groupe Lafarge Holcim a considéré que dans le cadre de son obligation de mise

en conformité au regard de la loi SAPIN 2 la convention de 1988 et ses avenants ne remplissait pas le cadre légal auquel la société est assujettie.

Le groupe a informé la commune de Bartenheim que d'une manière générale, les sociétés de sa taille connaissent un nombre significatif de sollicitations de la part des acteurs publics locaux. Les communes, métropoles et régions ont subi une réduction significative sur les 10 dernières années de leurs dotations d'Etat et éprouvent des difficultés pour assurer le financement de leurs missions.

Dans sa cartographie des risques, LafargeHolcim France, dans le cadre de son obligation de mise en conformité avec la Loi SAPIN 2, estime nécessaire de revoir les conventions prévoyant des indemnités en fonction d'engagements à tenir. Le système d'approbation en interne qui s'effectuait en local se fait maintenant au plus haut niveau de la société, au siège du groupe LafargeHolcim France qui doit approuver tous les dons et mécénats en accord avec le département Juridique/ Conformité et affaires publiques et ce, particulièrement pour les contrats datant de plusieurs dizaines d'années.

La convention proposée consiste à permettre à la commune de percevoir des dons de la société sur la base d'Actions éligibles (bâtiments, voiries, équipements) à proposer tous les ans. Cette convention durera le temps de l'autorisation d'utilisation de l'usine de granulats, soit 20 ans, selon la durée indiquée dans l'arrêté préfectoral. Etant donné, la demande un peu plus contraignante pour l'obtention des fonds, la commune a renégocié à la hausse le don annuel qui a été obtenu pour un montant de 100.000,00€.

M. le Maire propose donc au conseil municipal, au vu des explications données, d'approuver et de l'autoriser à signer la convention à intervenir avec la société Holcim Bétons Granulats du Haut-Rhin

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Adopté par 13 voix pour

2 abstentions (Monique HERRMANN, Régine SCHERMESSER)

Lors du vote du point, 11 conseillers quittent la salle : Jérôme NOEGLÉN, Evelyne MEGEL, Claude HASSLER, Anne SATTLER, Claudine STENGEL, Laetitia HOLDER, Lionel MIGNAN, Béatrice MEYER, Philippe HAAS, Ariane RINQUEBACH, Philippe FOURMI)

POINT 04 – ADMINISTRATION

04-01 Organisation du temps scolaire – avis sur le renouvellement de la dérogation

Vu la délibération point 03-01 du conseil municipal du 27 juin 2017 qui avait approuvé le principe de passer de la norme de 9 demi-journées à 8 demi-journées

M. le Maire passe la parole à Mme Isabelle HEITZ adjointe chargée des affaires scolaires qui résume la procédure relancée par l'Education Nationale. Il s'agit de renouveler la demande de dérogation du temps scolaire hebdomadaire fonctionnant sur la base de 8 demi-journées au lieu de 9 demi-journées pour la rentrée scolaire 2020-2021. Les trois conseils d'école doivent également délibérer sur ce principe.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, en accord avec le principe accepté par les Conseils d'Ecole à l'unanimité

1. d'approuver le principe de renouveler le temps scolaire dérogatoire de 8 demi-journées hebdomadaire à compter de la rentrée scolaire 2020-2021
2. de l'autoriser à effectuer la demande auprès de l'Inspection Académique

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Adopté à l'unanimité

POINT 05 – PERSONNEL COMMUNAL

05-01 Tableau des effectifs – modification

M. le Maire propose au conseil municipal d'approuver la transformation d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe en 1^{ère} classe à compter du 1^{er} mars 2020 au tableau des effectifs.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Adopté à l'unanimité

POINT 06– DIVERS

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole Monsieur le Maire lève la séance à 21h45.

POINT 01 – NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**POINT 02 - PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU MARDI 28 JANVIER 2020****POINT 03 – FINANCES****03-01 Comptes de gestion 2019**

03-01-01 Commune

03-01-02 Eau

03-01-03 Photovoltaïque

03-02 Election d'un président de séance pour le vote du compte administratif**03-03 Comptes administratifs – exercice 2019**

03-03-01 Compte Commune

03-03-02 Compte Eau

03-03-03 Compte Photovoltaïque

03-04 Affectation des résultats

03-04-01 Compte Commune

03-04-02 Compte Eau

03-04-03 Compte Photovoltaïque

03-05 Budgets primitifs 2020

03-05-01 Budget Commune

03-05-02 Budget Photovoltaïque

03-06 Vote des taux des taxes directes locales**03-07 Subventions communales**

03-07-01 Subvention association La Clef

03-07-02 Subventions activités culture loisirs divers

03-07-03 Subventions activités sportives

03-07-04 Subventions scolaires

03-08 Travaux d'aménagement de la rue de la Libération – convention de mandat de maîtrise d'ouvrage – approbation et autorisation de signature**03-09 Reprise de la dette du syndicat mixte du bassin oriental du Sundgau – approbation****03-10 Droit de place – fête foraine place du marché – tarif - approbation****03-11 Convention de mécénat avec la société HBGHR – approbation et autorisation de signature****POINT 04 – ADMINISTRATION****04-01 Organisation du temps scolaire – avis sur le renouvellement de la dérogation****POINT 05 – PERSONNEL COMMUNAL****05-01 Tableau des effectifs – modification****POINT 06– DIVERS**

NOM	PRENOM	EMARGEMENT	PROCURATION
GINTHER	Jacques		
ARNOLD	Gabriel		
CHRISTE-SOULAGE	Céline		
SCHURRER	Jeannot		

HEITZ	Isabelle		<i>Proc de M. BOSTAETTER</i>
WENDLING	Jean-Luc		
KOHLER	Rachel		
BOSTAETTER	Luc		<i>Proc. à Mme HEITZ</i>
HEINRICH	Alain		
MEGEL	Evelyne		
HERRMANN	Monique		
SCHERMESSER	Régine		
LOLL	Sandra		
KIELWASSER	Philippe		
HASSLER	Claude		
CORTINOVIS	Luigi		
SATTLER	Anne		
STENGEL	Claudine		

BISSELBACH	Christelle		
NOEGLENN	Jérôme		
HOLDER	Laëtitia		
MEYER	Béatrice		
MIGNAN	Lionel		
FOURMI	Philippe		
HAAS	Philippe		
RINQUEBACH	Ariane		
TRUCHETET	Jean-Armand		